

Depuis plusieurs années, les abeilles qui représentent 90 % des insectes pollinisateurs (*source Anses 10/05/2021*), subissent l'influence du changement climatique et tentent de s'adapter aux modifications des agroécosystèmes. Bien que leur mortalité soit un phénomène régulièrement constaté au sein des ruchers, une surmortalité est régulièrement constatée.

Depuis 2015, le Département des Alpes-Maritimes a intégré parmi les actions de son Plan apicole, un dispositif annuel de lutte ciblé contre le frelon asiatique (*Vespa Velutina Nigrithorax*) pour limiter les ravages engendrés par cette espèce invasive de catégorie 2 sur les acteurs principaux de la pollinisation.

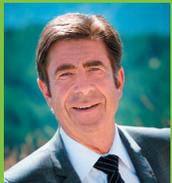
Destiné initialement aux apiculteurs professionnels, ce dispositif a été ouvert rapidement à l'ensemble de la population des Alpes-Maritimes qui contribue alors à cette lutte en signalant la présence de nids de frelons asiatiques tout en ne subissant pas le coût des interventions.

Dans le cadre de la politique **GREEN Deal** du Département, les interventions sont effectuées en priorité dans le respect des procédures phytosanitaires. En complément de leur savoir-faire professionnel et aux problématiques diverses qu'ils sont susceptibles de rencontrer sur le terrain, ses prestataires s'appliquent à faire œuvre de pédagogie afin d'apporter toute information au public concerné.

Entre 2015 et 2021, ce sont près de 3 650 nids de frelons asiatiques qui ont été détruits sur le territoire des Alpes-Maritimes.

Depuis 2021, trois établissements publics de coopération intercommunale ont décidé de reconduire leur soutien au dispositif départemental. En effet, les Communautés d'Agglomérations de Sophia Antipolis (CASA), du Pays de Grasse (CAPG) et de Communes des Pays des Paillons (CCPP) participent à l'effort financier que la démarche suscite et je les en remercie.

**Le Département poursuit donc son engagement dans la préservation des abeilles mellifères par un nouveau dispositif 2022, accessible à compter du lundi 16 mai jusqu'au vendredi 9 décembre 2022.**



**Charles Ange GINESY**  
Président du Département  
des Alpes-Maritimes



## **VOUS AVEZ REPÉRÉ UN NID DE FRELONS ASIATIQUES: NE LE DÉTRUISEZ PAS VOUS-MÊME.**

- Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la **défense des pollinisateurs et du soutien à l'apiculture départementale.**
- Il n'est pas destiné à répondre aux situations d'urgence liées à la sécurité physique des personnes.
- En cas de danger imminent pour la population la seule procédure la plus simple à suivre est l'appel aux services d'urgences (18-112) lesquels, dès la prise d'appel, pourront diriger le requérant et lui indiquer la procédure adaptée pour répondre au mieux à l'intervention.

### **Consultez le site du Département :**

- [www.departement06.fr](http://www.departement06.fr)

### **En savoir plus sur la réglementation :**

- <https://agriculture.gouv.fr/le-frelon-asiatique-quelle-reglementation>

### **Informations sur le frelon asiatique :**

- Muséum national d'histoire naturelle de Paris (MNHN) <https://www.mnhn.fr/>
- Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

### **Partenaires départementaux liés à l'abeille :**

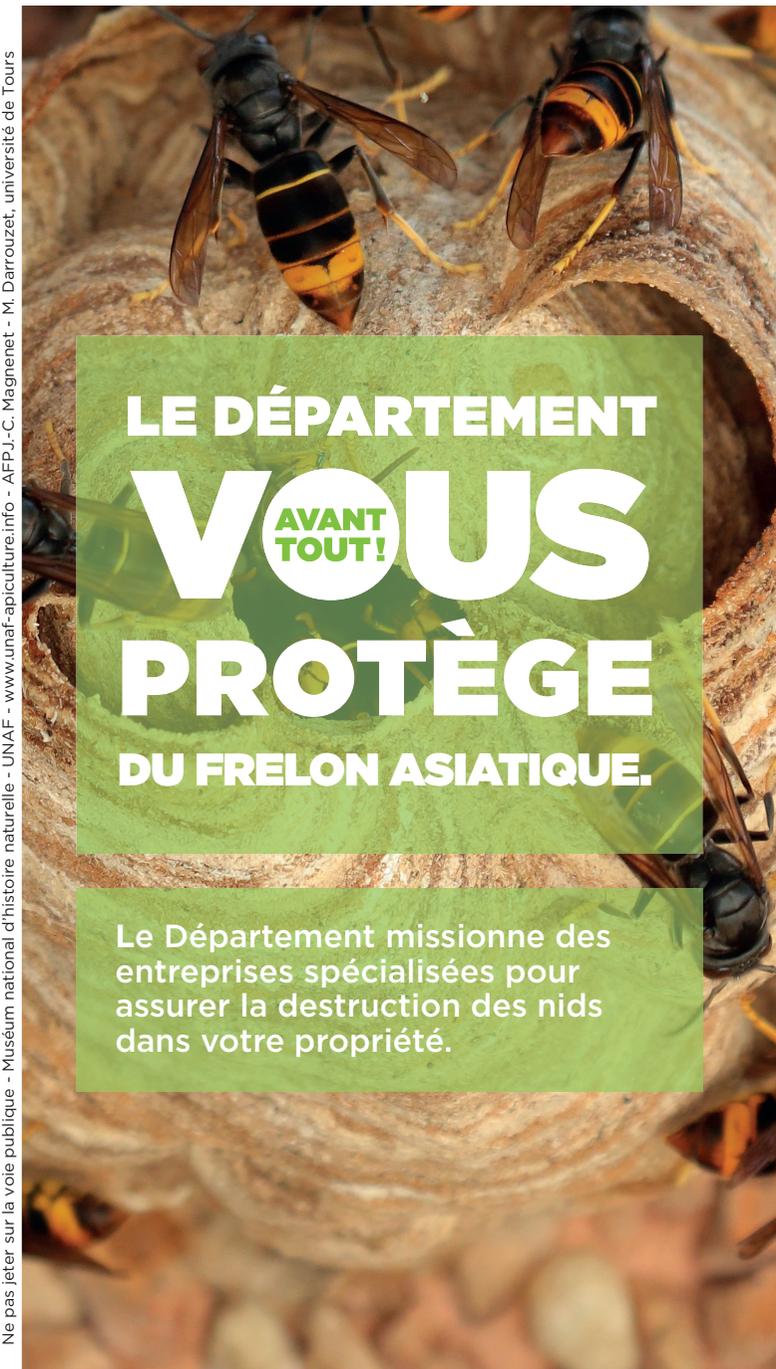
- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation (ITSAP) : <http://itsap.asso.fr/>
- Association pour le développement de l'apiculture provençale (ADAPI) : <http://adapi.adafrance.org/>

### **Partenaires institutionnels du dispositif :**

- Communauté d'agglomération Sophia Antipolis (CASA)
- Communauté d'agglomération Pays de Grasse (CAPG)
- Communauté de Communes des Pays des Paillons (CCPP)



Ne pas jeter sur la voie publique - Muséum national d'histoire naturelle - UNAF - www.unaf-apiculture.info - AFPJ-C. Magnenet - M. Darrouzet, université de Tours



**LE DÉPARTEMENT  
VOUS  
PROTÈGE  
DU FRELON ASIATIQUE.**

**Le Département missionne des entreprises spécialisées pour assurer la destruction des nids dans votre propriété.**

[departement06.fr](http://departement06.fr)

[Instagram](https://www.instagram.com/AlpesMaritimes) [Facebook](https://www.facebook.com/DEPARTEMENT06) [Twitter](https://www.twitter.com/AlpesMaritimes) #AlpesMaritimes DEPARTEMENT06

**VOUS  
AVANT  
TOUT!**

## AVANT TOUTE DEMANDE :

- Vous devez avoir repéré un nid **VISIBLE** et **ACTIF**
- Ce nid doit être situé sur **VOTRE PROPRIÉTÉ**



### COMMENT RECONNAÎTRE LE FRELON ASIATIQUE ?



© G. Rome / MNHN

- Taille : 3 cm (plus petit que le frelon européen)
- Tête orange, front noir, pattes jaunes
- Thorax entièrement brun noir
- Fine bande jaune sur abdomen
- 1 seul segment jaune orangé



### NE CONFONDEZ PAS LE FRELON ASIATIQUE AVEC LE FRELON EUROPÉEN :

- Taille : 4 cm environ
- Abdomen à dominante jaune clair avec bandes noires
- Thorax et pattes noirs et brun-rouge
- Grand prédateur de moustiques

Source : Muséum National d'Histoire Naturelle

## VOUS AVEZ REPÉRÉ UN NID DE FRELONS ASIATIQUES : SURTOUT, NE LE DÉTRUISEZ PAS VOUS-MÊME.

**DU 16 MAI AU 9 DÉCEMBRE 2022**, vous pouvez effectuer un signalement en contactant le Département sur :



(dans l'onglet Frelon asiatique)

ou en appelant le **N° vert : 0805 460 066**

À votre service du lundi au samedi de 8h30 à 20h00 (Appel gratuit)

ou en scannant le QR Code ci-contre :



## QUE SE PASSE-T-IL ENSUITE ?

Les hyménoptères endémiques comme le frelon européen (*Vespa Crabro*), la guêpe, la scolie des jardins ou encore l'abeille charpentière doivent être protégés. Il est important de cibler exclusivement la destruction du frelon asiatique.

### DANS UN PREMIER TEMPS,

Un expert mandaté fixera avec vous un rendez-vous sur site qui permettra l'identification de l'espèce et la préparation de l'intervention s'il s'agit de frelons asiatiques.

### DANS UN DEUXIÈME TEMPS,

L'entreprise d'éradication fixera avec vous un rendez-vous pour la destruction du nid.



Frelon asiatique sur nid primaire

## LES ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT SUR CETTE MISSION :

**1** Ce dispositif fait partie du **Plan apicole départemental** destiné à la protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs. Les frelons asiatiques se nourrissent de protéines issues de divers insectes mais sont particulièrement friands d'abeilles mellifères. Leurs attaques génèrent une mortalité et un stress importants dans les ruchers.

**2** Lors de leurs interventions, les prestataires sensibilisent la population à l'impact néfaste du frelon asiatique.